



# COMMANDE DE CERTIFICATS ORG

PROCEDURE D'HABILITATION POUR  
LES CABINETS DE RADIOLOGIE

27/07/2021



# Sommaire

## Introduction (5 minutes)

- Objectif de la présentation

## Présentation du Contexte (20 minutes)

- Le Ségur Couloir Imagerie
- A qui sont destinés les certificats?
- Les cabinets organisés en société d'exercice
- Les cabinets organisés en SCM
- Déploiement des certificats au sein d'un groupe d'imagerie

## Proposition (20 minutes)

- Le processus de commande de certificats actuel
- Proposition d'évolution du processus de commande des certificats
- Contrat de structure pour les éditeurs et commandes de cartes CPA pour les administrateurs techniques

## Vos retours (45 minutes)

### Annexes

### Détail des procédures DMP et INSi



# Introduction

## Le Ségur numérique

## Objectifs de la présentation

---

Présenter **le challenge des certificats** pour le Ségur de Radiologie.

Présenter la procédure de commande des certificats pour les cabinets de radiologie.

Proposer **une approche en partenariat** avec les éditeurs.

Ecouter vos retours.



# Présentation du contexte

## Le Ségur numérique

## Présentation du Contexte : Le Ségur Couloir Imagerie

---

L'objectif du Ségur Imagerie est de financer le raccordement des cabinets de radiologie à des services de santé pour faire circuler les informations d'imagerie du patient.

Pour cela il faut équiper les cabinets de radiologie avec des **moyens d'identification électronique** permettant le partage des informations numériques via **le DMP et MS Santé\***.

Cette contrainte implique la création de milliers de certificats d'authentification (et de signature pour le DMP).

\*plannings de disponibilité à confirmer.



## A qui sont destinés les certificats?

# A qui sont destinés les certificats?

---

Par principe les certificats d'authentification (et de signature pour le DMP) sont réservés **aux professionnels de santé ou aux structures de soin.**

Les structures de santé de radiologie sont :

- Les hôpitaux publics (secteur d'activité RPPS SA01),
- Les cliniques privées (secteur d'activité RPPS SA04),
- Les GIE d'imagerie (secteur d'activité RPPS SA04),
- Les GCS d'imagerie (secteur d'activité RPPS SA30),
- **Les sociétés d'exercice (SA09),**
- **Les cabinets libéraux (SA07, SA08)**
- **Cette présentation décrit la procédure de commande de certificats pour les sociétés d'exercices et les cabinets libéraux**



## Les cabinets organisés en société d'exercice

## Les cabinets organisés en société d'exercice

---

Les cabinets de radiologie organisés en société d'exercice et identifiés par un SIRET sont considérés comme des structures de soin.

Ces structures sont rattachées au **secteur d'activité RPPS SA09**.

# Les cabinets organisés en société d'exercice

## POPULATION CONCERNÉE



Les radiologues organisés en **société d'exercice**, environ 4300 radiologues concernés, environ 1850 cabinets identifiés en **SA09**.

## POURQUOI LES SOCIÉTÉS D'EXERCICE



Les radiologues d'une société d'exercice se partagent le matériel lourd **et exercent dans le même cabinet**

## Conclusion

- Impossibilité de s'authentifier via la carte CPS\*
- Possibilité d'utiliser le certificat de chaque site de la société d'exercice

\* la carte CPS est immobilisée dans un lecteur pour la gestion de la facturation



## Les cabinets organisés en SCM

## Les cabinets organisés en SCM

---

Les **SCM qui regroupent des cabinets libéraux** ne sont pas enregistrées comme des structures de soin.

Nous proposons pour les structures de type SCM d'utiliser des certificats au niveau du cabinet libéral individuel de chaque professionnel de santé.

Ces cabinets sont rattachés aux **secteurs d'activité RPPS SA07 et SA08.**

# Description de la problématique

## POPULATION CONCERNÉE



Les radiologues organisés en SCM **société civile de moyen**, environ 1700 radiologues concernés, environ 3400 cabinets identifiés en **SA07 et SA08**.

## POURQUOI LES SCM



Les radiologues d'une SCM se partagent le matériel lourd mais **exercent chacun dans leur cabinet individuel**

## Conclusion

- Impossibilité de s'authentifier via la carte CPS \*
- Impossibilité d'utiliser le certificat de la SCM
- Possibilité d'utiliser le certificat du cabinet libéral individuel

\* la carte CPS est immobilisée dans un lecteur pour la gestion de la facturation



## Déploiement des certificats au sein d'un groupe d'imagerie

# Déploiement des certificats au sein d'un groupe d'Imagerie

---

Les cabinets **structurés en SCM et en société d'exercice** sont souvent regroupés au sein d'un groupe d'imagerie.

Cela permet une mise en commun du matériel lourd et des moyens informatiques.

Les logiciels de radiologie sont souvent mutualisés sur un serveur.

Dans ce type d'architecture, les certificats et les clé privées de chaque cabinet devront être déployés sur le même serveur (proxy).

Ce type de déploiement est classique pour le raccordement des structures de santé au DMP  
authentification indirecte : 1 site géographique / 1 certificat.

Les groupes de cliniques, les groupes d'EHPAD sont dans ce cas.

=> 1 schéma de déploiement est présenté en annexe.



## Le processus de commande de certificats actuel

# Comment demander un certificat

---

- L'éditeur **souscrit un contrat de structure avec l'ANS** et **commande des cartes CPA pour ses administrateurs techniques.**

Pour chaque client :

- L'éditeur **identifie la ou les structures clientes** : société d'exercice (cabinet SA09)
- L'éditeur **identifie un médecin responsable** de chaque cabinet de la société d'exercice,
- L'éditeur **pré-remplit un formulaire 413 par cabinet** avec les données du médecin et indique les données des administrateurs techniques de l'éditeur.
- **Chaque médecin responsable du cabinet signe le formulaire 413,**
- **L'éditeur envoie les formulaires 413 signés** et scannés à [monservicclient.certificats@asipsante.fr](mailto:monservicclient.certificats@asipsante.fr),
- **Le service clients de l'ANS saisit une habilitation par cabinet et par administrateur technique,**
- **L'administrateur technique de l'éditeur peut ensuite générer les certificats ORG pour chaque cabinet.**



## Proposition d'évolution du processus de commande des certificats

# AXES D'OPTIMISATION DE LA PROCEDURE ET GESTION DES CABINETS SA07 ET SA08 : DELEGATION DE LA COMMANDE DE CERTIFICATS

cabinets RPPS Rang (SA07,SA08) membre d'une SCM	cabinets en société d'exercice (SA09)
<p>L'éditeur indique l'identifiant <b>RPPS rang</b> (jusqu'à 4 cabinets) dans lequel le PS exerce dans un <b>formulaire 413</b>. (si le PS est responsable d'un nombre de cabinets &gt; 4, l'éditeur renseigne 2 formulaires 413) *</p>	<p>L'éditeur indique l'identifiant <b>SIRET</b> de chaque cabinet du PS dans un <b>formulaire 413</b>.</p>
<p>Chaque <b>PS responsable</b> de son cabinet individuel signe le ou les <b>formulaires 413</b></p>	<p><b>Un des PS responsable légal</b> de la société d'exercice signe le <b>formulaire 413</b></p>
<p>L'éditeur joint le ou les <b>formulaires 413</b> dans le mail envoyé au service clients. monservicclient.certificats@asipsante.fr</p>	<p>L'éditeur joint le <b>formulaire 413</b> dans le mail envoyé au service clients. monservicclient.certificats@asipsante.fr</p>
<p>Le service clients crée <b>une habilitation par RPPS Rang et par administrateur technique</b>.</p>	<p>Le service clients crée <b>une habilitation par SIRET et par administrateur technique</b>.</p>

\* Le nouveau formulaire 413 sera disponible en septembre 2021 pour la partie RPPS-Rang

Pour permettre à l'éditeur de collecter toutes les activités du PS (identifiant des cabinets) pour instruire les formulaires 413, l'ANS fournit une **requête LDAP** dans le guide de commande de certificats.

⇒ Voir la requête en annexe :

Un projet de dématérialisation de cette procédure d'habilitation et de délégation est en cours : un portail web avec authentification par cartes CPx et eCPx sera disponible d'ici début 2022.

Nota bene :

Une fois la délégation donnée par le PS à l'éditeur, l'éditeur peut commander tous les certificats nécessaires (IGC Santé ORG AUTH\_CLI et ORG\_SIGN) sur la **plateforme de commande de certificats**.

<https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/>

# CONTRAT DE STRUCTURE POUR LES EDITEURS ET COMMANDE DE LA CARTE CDA DU RESPONSABLE LEGAL

---

- Compléter le contrat de structure de l'ANS et prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation des produits de certification délivrés par l'ANS.

[https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/Contrat\\_de\\_Structure.pdf](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/Contrat_de_Structure.pdf)

[https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/ANS\\_CGU-Produits-Certification\\_20200423\\_V7.3.pdf](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ANS_CGU-Produits-Certification_20200423_V7.3.pdf)

- Commander la carte CDA de responsable légal de la structure.

⇒ formulaire 101 (Le formulaire est à signer par le représentant légal de la structure).

[https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/101.pdf](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/101.pdf)

- Renvoyer les documents complétés à l'adresse mail indiquée dans les formulaires.

⇒ [monserviceclient.cartes@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.cartes@asipsante.fr)

## Point de vigilance

N'oubliez pas de joindre au contrat de structure les pièces justificatives suivantes :

- Copie de l'acte de nomination désignant le représentant légal de la structure dûment habilité à signer le présent Contrat (décret, arrêté, décision, procès-verbal d'Assemblée Générale, extrait du K-bis datant de moins de 3 mois et mentionnant le nom du représentant légal, etc.) ou de l'acte formalisant la délégation de signature,
- Photocopie d'un justificatif d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ou de résident.

**Le représentant légal de la structure doit dater, signer et apposer le cachet de la structure sur ce formulaire.**

**Un paraphe doit également être apposé au bas de chaque page du contrat.**

**Vous avez besoin d'aide pour remplir les documents ?**

Consultez :

- La notice pour compléter le formulaire pour carte de responsable d'établissement (hors professionnel de santé) :

<https://esante.gouv.fr/documents/101-Notice>

- La notice pour compléter le contrat de structure :

[https://esante.gouv.fr/documents/Contrat\\_de\\_Structure-Notice](https://esante.gouv.fr/documents/Contrat_de_Structure-Notice)

Le responsable d'établissement peut, s'il le souhaite, désigner un mandataire auquel il délègue la commande des produits de certification (cartes et certificats) et la gestion du parc.

La désignation d'un mandataire n'est pas obligatoire.

### Prérequis :

- Avoir signé un contrat de structure avec l'ANS
- Ajouter des droits de mandataire ne peut se faire que si la personne désignée est elle-même titulaire d'une carte de la famille des CPS, c'est-à-dire si elle dispose d'une carte CPS, CPE ou CPA
- Avoir un lecteur de carte

### Le mandataire peut être désigné soit :

- En utilisant le téléservice TOM mis à disposition de l'ANS. <https://tom.eservices.esante.gouv.fr/tom/pageAccueil/index.html>

Si vous n'êtes pas encore utilisateur du téléservice TOM, vous trouverez toutes les informations nécessaires à son utilisation dans ce guide de démarrage du téléservice TOM. [https://esante.gouv.fr/documents/Guide\\_Demarrage\\_TOM](https://esante.gouv.fr/documents/Guide_Demarrage_TOM)

Ou en complétant le formulaire 502 et en le renvoyant à l'adresse indiquée dans le formulaire. Le formulaire est à signer par le représentant légal de la structure. <https://esante.gouv.fr/documents/502>

## Prérequis pour la commande :

- Avoir signé le contrat de structure avec l'ANS
- Posséder une carte de la famille CPS (CPS, CPE ou CPA) pour le représentant légal ou son mandataire
- Avoir un lecteur de carte

Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Vous pouvez :

- Soit utiliser le téléservice TOM mis à disposition par l'ANS. Si vous n'êtes pas encore utilisateur du téléservice TOM, vous trouverez toutes les informations nécessaires à son utilisation dans le guide de démarrage du téléservice TOM. [https://esante.gouv.fr/documents/Guide\\_Demarrage\\_TOM](https://esante.gouv.fr/documents/Guide_Demarrage_TOM)
- Ou compléter le formulaire 301 et le renvoyer à l'adresse mail indiquée dans le formulaire. Le formulaire est à signer par le représentant légal de la structure. <https://esante.gouv.fr/documents/301>

## Point de vigilance

Il est préférable que les ou les **formulaires 301** pour la commande de CPA soit envoyés en même temps que le **formulaire 101** (formulaire pour la carte de responsable d'établissement) et le **contrat de structure**



# RETOURS D'EXPERIENCE

EDITEUR NICESOFT

EDITEURS LBM (BIOLOGIE)

## NICESOFT

A déroulé l'intégralité de la procédure et a déployé des certificats ORG pour le DMP

Environ **50 cabinets identifiés** par 1 SIRET,  
**3 cabinets identifiés** par 1 RPPS rang

**confirme** l'intérêt de la délégation du rôle d'administrateur technique à l'éditeur

## EDITEURS LBM

Plusieurs éditeurs de solutions de LBM ont également déroulé l'intégralité de la procédure de commande de certificats ORG pour le DMP

**147 LBM** sont équipés de certificats ORG

Ces éditeurs (DEDALUS, DL SANTE, WRAPTOR..) **confirme** l'intérêt de la délégation du rôle d'administrateur technique à l'éditeur.

**Les médecins radiologues ne sont pas disponibles pour instruire la procédure administrative et encore moins pour générer le certificat.**



# Annexes

AXES D'OPTIMISATION DE LA PROCEDURE (détails)

RETOURS D'EXPERIENCE



# AXES D'OPTIMISATION DE LA PROCEDURE

# AXES D'OPTIMISATION DE LA PROCEDURE

- Exemple pour un PS (identité de TEST) :

Pour 1 identifiant RPPS, 99700270616, on obtient la liste :

ou	raisonSociale	postalAddress	sectActRPPS
499700270616029	CG MAXI0027061	CG MAXI 8 RUE NOIR	SA08
499700270616011	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAXIM0027061	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAX\$IM 4 RUE NOIR	SA07
499700270616003	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAXIM0027061	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAX\$IM 4 RUE NOIR	SA07
39999999800514	SOCIETE MAXI	SOCIETE MAXI 6 RUE NOIR	SA09

Avec la requête LDAP suivante :

```
ldapsearch -H ldap://annuaire.gip-cps.fr:389 -b "o=TEST,c=fr" -s sub -a always "(cn=899700270616)" "ou" "raisonSociale" "postalAddress" "sectActRPPS" "objectClass"
```

**Nota Bene : Il faut faire précéder l'identifiant RPPS du PS avec le préfixe 8 (type identifiant).**

**Pour interroger l'annuaire sur des identité de production, il faut indiquer l'attribut o=GIP-CPS au lieu de o=TEST.**



# DETAIL DES PROCEDURES

## GUIDE DE COMMANDE DES CERTIFICATS ORG

Le détail des procédures pour le DMP et l'INSi sont décrites dans ces guides :

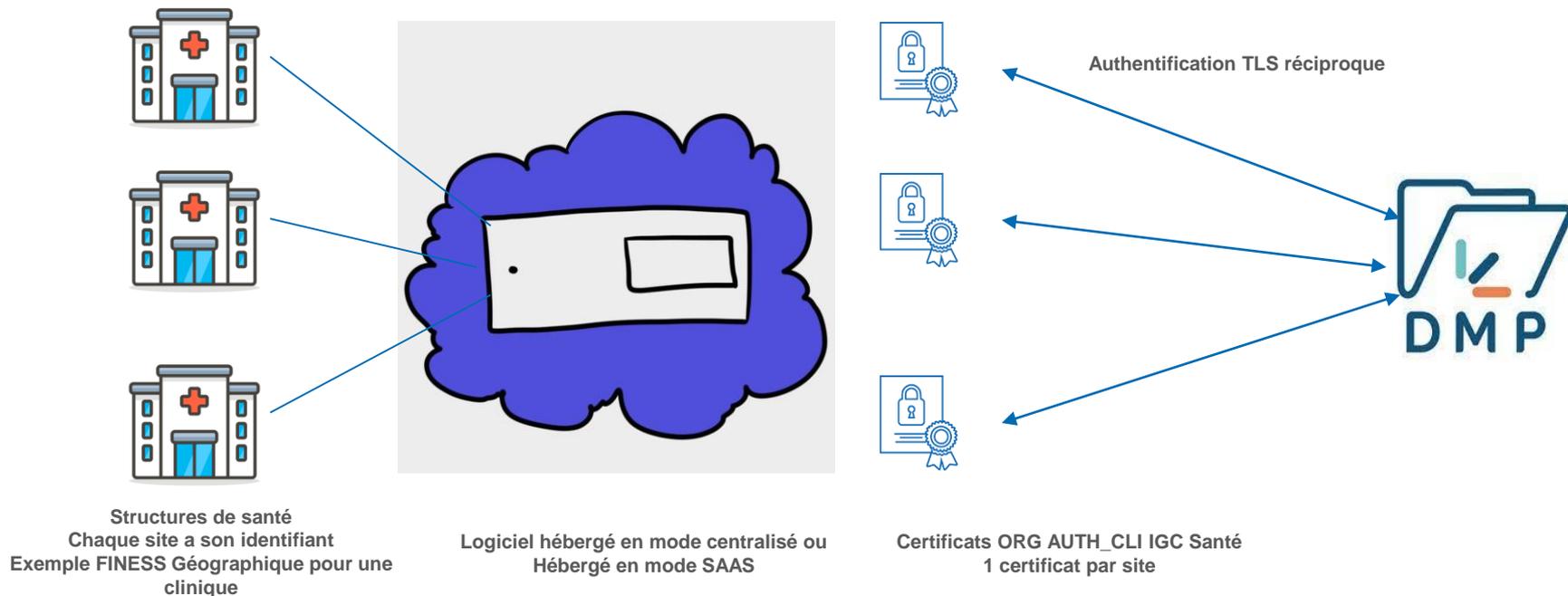
- [ANS Procedure commande CL DMP structures liberales v28022021.docx](#) \*
- [ans\\_procedure\\_commande\\_cl\\_tls\\_insi\\_structures\\_liberales\\_vf](#) \*
- **Ces procédures incluent la délégation du rôle d'administrateur technique** à l'éditeur et indique le lien entre l'étape d'habilitation (étape administrative) et l'étape de génération et retrait du certificat.

\* Les nouvelles procédures seront disponibles en septembre 2021 pour la partie RPPS-Rang

# ARCHITECTURE DE DEPLOIEMENT MULTI-CERTIFICATS

## EXIGENCE D'IDENTIFICATION SUR LE FINESS GEOGRAPHIQUE (DMP)

Exemple d'un groupe de cliniques ou d'un groupe d'EHPAD.





## **esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante\_gouv\_fr



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)